

Numéro du BEEFP 89-15
Niagara-on-the-Lake (Ontario)
Forge et atelier d'artisan
Fort George

Le bâtiment destiné à servir à la fois de forge et d'atelier d'artisan a été construit en 1939, d'après les plans des architectes torontois W. L. Somerville et Edward Carswell, à l'occasion de la reconstitution du fort George. Aménagé, au départ, comme un atelier moderne, le bâtiment a ensuite été transformé pour servir de pavillon d'interprétation. Des réparations ont été faites au toit et au plancher, et quelques billes remplacées. Le Service canadien des parcs est l'organisme qui a la garde du bâtiment. Consulter le rapport 89-15 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le bâtiment conçu comme forge et atelier d'artisan a été désigné «édifice reconnu» parce qu'il représente la philosophie adoptée dans les années 1930 par rapport à la préservation et à la mise en valeur des lieux historiques et en raison de ses qualités architecturales, des techniques et des matériaux traditionnels employés pour sa construction et de l'harmonie qui existe entre lui et le milieu environnant.

Au cours des années 1930, le financement par le gouvernement fédéral de programmes de stimulation de l'emploi pendant la dépression a permis la création et l'agrandissement de lieux historiques au Canada. La philosophie de reconstitution adoptée dans un certain nombre d'endroits pendant cette période procédait d'une tendance apparue en Amérique du Nord par suite de la reconstitution de la ville coloniale de Williamsburg. La Commission des parcs du Niagara et le *Department of Highways* ontarien [actuel ministère des Transports] ont, l'un comme l'autre, préconisé la reconstitution du fort George comme destination touristique. Tant les travaux de reconstitution que l'intérêt qui s'est ensuite manifesté pour la région ont contribué à la croissance économique de Niagara-on-the-Lake.

Les reconstitutions visaient à commémorer et à faire connaître d'importants événements de l'histoire et elles étaient, en général, fondées sur des recherches approfondies. La forge a, par contre, été conçue comme un atelier moderne et n'avait aucun antécédent historique. L'apparence du bâtiment et son mode de construction correspondent à ceux d'autres bâtiments qu'on trouve sur les lieux et montrent comment les architectes se représentaient l'esthétique des régions pionnières.

La forge fait partie du groupe de bâtiments consacré à des activités précises; étant donné sa fonction de bâtiment d'interprétation, c'est aussi un pôle d'attraction local.

Numéro du BEEFP 89-15
Niagara-on-the-Lake (Ontario)
Forge et atelier d'artisan
Fort George

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale du bâtiment réside dans son esthétique particulière, évocatrice des régions pionnières, son design fonctionnel, ses matériaux et son mode d'exécution traditionnels et son rôle pour faire connaître un des aspects de l'activité humaine mis en valeur à l'intérieur du lieu historique.

Les billes équarries dépourvues de revêtement et la disposition fonctionnelle des portes et des fenêtres de la forge montrent comment Somerville et Carswell concevaient l'esthétique des régions pionnières. Il s'agit d'une construction rectangulaire de plain-pied faite de billes équarries assemblées à queue d'aronde. Le comble en croupe est couvert de bardeaux de cèdre fendus à la main. L'emploi de matériaux, de méthodes et d'outils traditionnels, malgré le caractère récent et la fonction moderne du bâtiment, découle de la philosophie de reconstitution embrassée dans les années 1930. Les grumes étaient débitées dans une fosse de sciage qui se trouvait sur place, et la finition se faisait au moyen de doloires et d'herminettes. Comme la valeur patrimoniale de la forge réside dans sa construction extérieure et l'emploi de matériaux traditionnels, il importe que ces éléments soient préservés.

Le bâtiment conçu comme forge et atelier d'artisan, qui fait partie d'un groupe de bâtiments consacrés à des tâches bien précises, y compris la fosse de sciage et la cuisine, a une part importante dans le caractère fonctionnel du fort et constitue un pôle d'attraction local.

23 mars 1992
Traduction